



Certificat medical exigé après signature du compromis

Par **anielle**, le **21/12/2017** à **16:35**

bonjour

avant signature d'un compromis de vente d'un terrain le notaire avait réclamé un certificat médical de la vendeuse parce que c'est une dame âgée.

Maintenant pour signer l'acte il demande un autre certificat et le médecin traitant ne veut plus (il avait recommencé deux fois le premier). La dame a toute sa tête. mais le notaire exige ce document. Moi j'ai fait des dépenses pour le permis de construire, mon dossier de prêt accordé, les assurance de prêt qui passent sur mon compte depuis 3 mois et la situation est bloquée. Comment faire?le notaire peut il réclamer encore ce document alors que ce n'était pas écrit dans le compromis qu'il fallait un autre?

merci de vos réponses